

EXAMENS ET RÈGLEMENTS

Les modalités de contrôle de connaissances détaillent les règles applicables, pour l'ensemble des diplômes de l'université, en matière d'examen et de calcul des résultats.

Modalités de contrôle de connaissances (MCC) 2018-2019 :

- » Institut d'études culturelles et internationales
- » Institut des sciences et techniques des Yvelines
- » Institut supérieur de management
- » IUT de Mantes en Yvelines
- » IUT de Vélizy et de son antenne à Rambouillet
- » Observatoire de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- » UFR de Droit et science politique
- » UFR des sciences
- » UFR des sciences de la santé Simone Veil (*Documents à venir*)
- » UFR des sciences sociales

Modalités de contrôle de connaissances (MCC) 2017-2018 :

- » Institut d'études culturelles et internationales
- » Institut des sciences et techniques des Yvelines
- » Institut supérieur de management
- » IUT de Mantes en Yvelines
- » IUT de Vélizy et de son antenne à Rambouillet
- » Observatoire de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- » UFR de Droit et science politique

- » UFR des sciences
- » UFR des sciences de la santé Simone Veil
- » UFR des sciences sociales

Documents généraux :

- » **Charte des examens** - *Version modifiée approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 17 novembre 2008*
- » **Charte "anti-plagiat"** - *Votée au CEVU du 24 septembre 2009 et au CA du 2 octobre 2009*
- » **Modalités du contrôle des connaissances et des aptitudes Licence et Master - Cadre général - Contrat quinquennal 2015/2019** - *Validées à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 30 novembre 2017*
- » **Règlement des études des masters Paris-Saclay 2018-2019 version française**
- » **Règlement des études des masters Paris-Saclay 2018-2019 version anglaise**

<http://www.uvsq.fr/examens-et-reglements-231776.kjsp?RH=1193307556885>